

## CALCUL DE L'AVANCEMENT

### Calcul de la clause de révision de la mesure compensatoire

La clause de révision de la mesure compensatoire est fondée sur une analyse de l'évolution du % d'ouvriers au-dessus des seuils par rapport au nombre de promouvables sans compter les HCCom, en ayant comme référence le pourcentage de l'année 2014. Si le pourcentage évolue, une réunion avec les représentants nationaux des personnels est organisée pour revoir la formule de calcul de la mesure compensatoire.

Référence 2014 18,3

Nombre d'ouvriers au-dessus du seuil année 2016	V vers VI	VI vers VII	VII vers HCA	HCA vers HCB	HCB vers HCC	Total
DSNA	2	11	28	11	4	56
CENTRAL	1	2	11	6	0	20
DSAC	0	3	9	2	0	14
ENAC	0	0	3	0	0	3
Total	3	16	51	19	4	93

Nombre de promouvables hors HCCom : 479

% d'agents au-dessus du seuil par rapport aux nombres de promouvables (arrondi arithmétique aux centièmes).

Evolution du %	2015	2016	2017
2014, année de référence :	453	479	
<b>18,3</b>	89	93	
	19,65	<b>19,42</b>	

## CALCUL DE L'AVANCEMENT



port aux  
de + ou - 5,  
si besoin

19,42